



Synthèse de l'évaluation PDALPD /PDAHI 2010-2015

Comité technique du 26 mai 2016



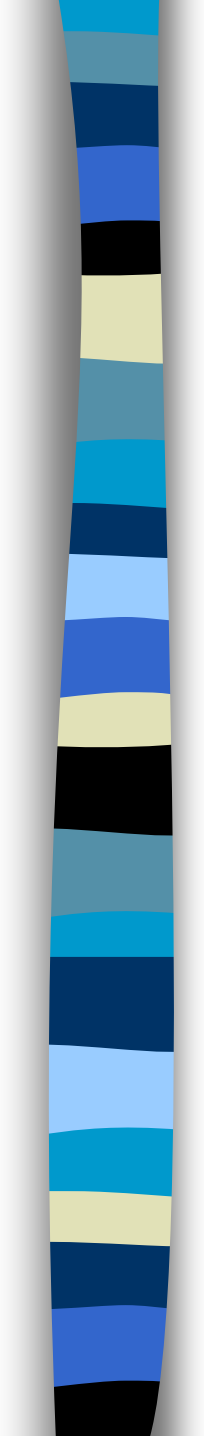
Evaluation PDALPD/PDAHI

- **Evaluation du PDALPD prévue par le décret du 29 novembre 2007(article 3)**
- **Méthode : guide national Ministère du Logement 2012**
 - * Intentions qui ont présidé à la rédaction du plan (référentiel évaluation)
 - * analyse des bilans d'activité (résultats obtenus)
 - * avis sur ce qui doit être conservé ou doit évoluer (base pour configuration nouveau plan)



Objectifs PDALPD/PDAHI

- **Le PDALPD comprend 5 axes stratégiques (17 actions) et inclut le PDAHI**
 - ▶ Axe 1 : Renforcer l'efficacité du PDALPD par la mise en place d'outils de coordination, d'animation, d'observation et de suivi
 - ▶ Axe 2 : Développer la prévention et renforcer le parcours résidentiel des ménages
 - ▶ Axe 3 : Repérer et traiter les situations d'indignité dans le logement
 - ▶ Axe 4 : Améliorer l'accès à l'offre locative sociale et très sociale
 - ▶ Axe 5 : Développer l'offre d'hébergement et de logement prévue dans le cadre du PDAHI



Axe 1 : Renforcer l'efficacité du PDALPD par la mise en place d'outils de coordination, d'animation, d'observation et de suivi

Résultat :

- Défaut d'animation technique du PDALPD, mais l'articulation entre les commissions techniques (ex. FSL, ASLL, COPALIS, CCAPEX) et les pilotes des actions a permis une coopération et une cohérence entre les dispositifs
- Absence de mise en place d'une mission d'observation. Collecte et analyse des données dans le cadre du diagnostic à 360°
- Des actions d'information (rencontres CMS, fiches dispositifs) qui ont contribué à une meilleure connaissance du PDALPD



Axe 1

Enjeux et perspectives d'évolution :

- **Une animation active à mettre en place**
- **Suivi et observation :**
 - * Actualisation annuelle des indicateurs du diagnostic à 360°
 - * Construire une plateforme d'échanges partenariale
- **Communication du PDALHPD :**
 - * Développer et élargir les réunions d'échanges et d'information
 - * Actualiser les fiches des dispositifs hébergement et logement dans le cadre des comités techniques PDALHPD et renommer le document en "guide"
 - * Mettre en ligne les documents opposables
 - * Organiser des rencontres par territoire lors de l'évaluation à mi-parcours du PDALHPD



Axe 2 : développer la prévention et renforcer le parcours résidentiel

Résultat :

● Concernant le FSL

- * Réécriture du règlement intérieur en 2010 qui a permis :
 - une meilleure lisibilité des barèmes (simplification)
 - une meilleure prévention des expulsions locatives
 - une ouverture des modes de traitement des dossiers

➔ Le FSL a contribué à la stabilisation des parcours résidentiels des ménages et a agi pour favoriser une meilleure prévention des surendettements



Axe 2

- **Concernant l'ASLL**

- * Cahier des charges adapté (élargissement des bénéficiaires)
- * Mise en place d'une commission partenariale ASLL

- **Concernant la CCAPEX**

- * Analyse des bilans 2011-2015 : un nb. d'assignments stable (420 dossiers par an) mais un ratio concours force publique accordée/ nb. d'assignments en augmentation constante
Un % de concours de la force publique exécutés en diminution de 2011 à 2014 et en augmentation en 2015



Axe 2

● Concernant la médiation et l'information

- * Permanences territoriales de l'ADIL assurées sur les agglo de Marmande, de Villeneuve et Tonneins
+ sur RDV communes Aiguillon, Pont du Casse, Estillac et Layrac
- * Commission départementale de conciliation : difficile d'évaluer le nb. de dossiers conciliés ayant abouti au maintien du ménage dans les lieux



Axe 2

Enjeux et perspectives d'évolution :

- **Concernant le FSL**

- * Intervention pertinente sous couvert d'un meilleur repérage des situations d'endettement, de la complémentarité des partenaires et protagonistes de la prévention des expulsions et ajustement du règlement intérieur selon les besoins identifiés dans le cadre du PDALHPD

- **Concernant l'ASLL**

- * Conserver à chaque dispositif d'accompagnement au logement du PDALHPD sa spécificité
- * Maintenir dans un contexte budgétaire contraint un accompagnement personnalisé au bénéfice des ménages les plus en difficulté



Axe 2

● **Concernant la CCAPEX**

- * Révision de sa composition et de son règlement intérieur
- * Révision de la charte départementale de prévention des expulsions locatives
- * Question du traitement des impayés de loyers au stade du commandement de payer signalés par les huissiers

● **Concernant la médiation et l'information**

- * Création par l'ADIL de 2 permanences territoriales supplémentaires (à partir de juin 2016) : aggro d'Agen (maison de l'habitat) et à Nérac.



Axe 3 : repérer, traiter les situations d'indignité dans le logement et lutter contre la précarité énergétique

Résultat :

- **Repérage et traitement des situations d'indignité**
 - * Pas d'observatoire des logements indignes, mais mise en place d'une base de données (fichier partagé entre les partenaires)
 - * Mode de repérage initié dès 2006 (saisine directe du dispositif ou par le biais des associations, du secteur social, des collectivités)
 - * Une action partenariale de repérage réalisée
 - * Des pistes de nouveaux modes de repérage dans les opérations en cours ou projetées



Axe 3

- **Lutte contre la précarité énergétique**

- * Objectifs affichés dans la convention PIG “habiter ++” (1000 logements aidés) atteints avant sa date d’achèvement fixée en mai 2016

Enjeux et perspectives d’évolution :

- **Repérage et traitement des situations d’indignité**

- * Améliorer le repérage des logements non décents et indignes dans le cadre des OPAH
- * Problématique des propriétaires occupants âgés et /ou de conditions (très) modestes
- * Mettre en œuvre des actions partenariales pour accompagner les collectivités



Axe 3

- **Lutte contre la précarité énergétique**

- * Mettre en place un partenariat afin d'aider à la résorption des logements énergivores de locataires ou propriétaires de conditions modestes
- * Organiser des sessions de formation-information dans le but de pouvoir initier et sensibiliser les ménages en situation de précarité énergétique aux enjeux des économies d'énergie.



Axe 4 : Améliorer l'accès à l'offre locative sociale et très sociale

Résultat :

- Une diminution constante de la production de logements sociaux mais une production de PLAI sur les territoires où les besoins étaient recensés
- Dans le cadre de la COPALIS, plus de 80% des ménages relogés en 2014 et 2015



Axe 4

Enjeux et perspectives d'évolution :

- **Concernant les logements sociaux :**

- * Réflexion à avoir concernant la localisation des productions de logements sociaux ou très sociaux pour les publics en difficulté
- * Des modes nouveaux à privilégier ou à relancer : ex. les bâtiments communaux, le conventionnement sans travaux ...

- **Concernant la COPALIS :**

- * Modification du règlement intérieur en 2016
- * Rechercher des solutions pour les ménages ne trouvant pas de réponse "logement" en les orientant vers d'autres dispositifs



Axe 5 : Développer l'offre d'hébergement et de logement prévue dans le cadre du PDAHI

Résultat :

- **Offre en matière d'hébergement**

- * Maillage départemental de l'offre d'hébergement d'insertion finalisé (ex. transfert de 5 places du Cehreso d'Agen à Nérac)
- * Secteur de l'Agenais : 12 places supplémentaires d'hébergement de stabilisation créées en 2010 et 5 places d'hébergement d'urgence fin 2015



Axe 5

- **Offre en matière de logement adapté**

- * Maillage territorial de l'offre achevé en 2010 (création de 2 pensions de famille à Nérac et Tonneins)
- * Un taux d'occupation en 2015 de 90% de logements financés par l'ALT; 41,6% des ménages sortants vers un logement autonome
- * 45 logements en intermédiation locative en 2015 gérés par l'association Solincité
- * Mise en place d'outils communs aux structures gestionnaires (charte qualité, fiche de « l'hôte », dossier unique d'accès au logement adapté, rédaction en mai 2016 d'une plaquette SIAO/maisons relais à destination des professionnels



Axe 5

- * Mise en place d'une plateforme de gestion des maisons relais et résidences accueil : assurée par le SIAO
- **Animation, régulation et coordination des acteurs de l'urgence sociale**
 - * Constitution du SIAO en 2011 (mutualisation des 3 SAO)
 - * Un comité départemental de la veille sociale (2 fois par an), réunions commissions d'orientation SIAO (1 fois par semaine) lieu d'échanges pour la coordination de l'urgence sociale; 1 seul comité local de coordination : Marmande



Axe 5

- **Accueil adapté personnes âgées**

- * Offre : 35 places en maisons relais, 18 EHPAD (614 logements, 4062 lits), USLD : 123 lits, SSIAD : 915 places
- * CLIC créé sur Agen, Marmande et Villeneuve
- * Déploiement du logiciel Attentum puis de Viatrajectoire en 2015 (réalisation d'un dossier unique d'inscription mais pas de gestion des places disponibles)



Axe 5

- **Problématique de santé mentale**

- * Signature de conventions pluri-partenariales entre le CHD La Candélie et 5 CHRS
- * Intervention EMPP à Villeneuve-sur-Lot depuis mai 2013
- * Participation aux réunions d'équipe des CHRS pour situations cliniques
- * Missions EMPP auprès des partenaires
- * CHRS dotés d'un référent santé mentale : CEHRESO, St Vincent-de-Paul, Clair Foyer



Axe 5

- **Solutions logement adapté pour les jeunes**

- * Développement d'une offre adaptée : soutien au FJT Villeneuve/Lot ; dispositif « apprentoit »
- * Développement d'une médiation logement effectuée par les missions locales sur l'ensemble du département
- * Prise en compte de la demande des jeunes de – 25 ans dans l'attribution des logements au travers du dispositif d'intermédiation locative assurée par les missions locales



Evaluation PDALPD/PDAHI : Axe 5

- **Femmes victimes de violences**

- * Pérennisation de l'hébergement d'urgence dédié, géré par l'association RELAIS (5 places)

- **Sédentarisation des gens du voyage**

- * MOUS confiée au PACT habitat et développement par le Département en 2011

- * 3 premières phases réalisées ; 32 familles identifiées; mode d'habitat retenu : terrain familial



Axe 5

Enjeux et perspectives d'évolution :

- **Hébergement d'urgence**

- * Rédaction d'un cadre de référence concernant la stabilisation à élaborer au plan départemental?

- **Logement adapté**

- * Rédaction du dossier unique d'accès au logement adapté à actualiser ou à revoir?
- * en termes d'accompagnement : développer les logements financés par l'intermédiation locative (IML)



Axe 5

- **Animation, régulation, coordination des acteurs de l'urgence sociale**

- * Loi ALUR (art.30) et circulaire du 17/12/2015 prévoient un opérateur unique (SIAO + 115) : à mettre en œuvre en 2016
- * Instance départementale et/ou instances de coordination locale à créer?

- **Problématique de santé mentale**

- * Développer le partenariat avec le 6^{ème} CHRS (Marmande)
- * Formaliser les actions de formation à la prise en charge de la souffrance psychique en direction de l'ensemble des professionnels des structures partenaires



Axe 5

- **Solutions logement adaptées aux jeunes**

- * Poursuivre cette action dans le cadre du PDALHPD

- * Pb. des jeunes en rupture non suivis par les missions locales

- **Accueil adapté personnes âgées**

- * Schéma départemental pour l'autonomie des personnes âgées et des personnes en situation de handicap 2016-2020 en cours d'élaboration

- **Sédentarisation des gens du voyage**

- * Phases 4 et 5 de la MOUS à mener : mobilisation des collectivités territoriales et des opérateurs; initier et développer un accompagnement socio-éducatif.